Moto Club du Littoral

REGLEMENT

Article 1

Le MOTO CLUB DU LITTORAL 59 organise une épreuve motocycliste classée zone union européenne dénommée : RONDE DES SABLES DU LITTORAL, qui pour sa 17ème édition se déroulera les samedi 15 et dimanche 16 novembre 2013.

Article 2 – Définition

L'Endurance tout terrain sable se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme, du Championnat de France des Sables et Trophée de France Dragon quads ainsi que du règlement spécifique de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 3 – Cylindrées

Epreuves motos :	*85 cc*
	E1 de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
	E2 de 175 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
	E3 de 290cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T
Epreuves quads :	C1 quads de 125cc à 500cc 2T
	C2 quads de 250cc à 750cc 4T
	C3 quadricycles de 250cc à 850cc 2T ou 4T

Article 4 : Circuit

La piste sera longue de 6500 m, sa largeur sera de 8 mètres minimum, sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens des aiguilles d'une montre.

Article 5 : Engagements, licences

Les engagements à l'épreuve de la Ronde des Sables 2013 se font sur le site internet « engage sport ».
Le droit d'engagement est fixé à 130 €uros (60 € pour les 85cc) pour les motos ou les quads. Tarif spécial (110 €uros) pour les licenciés du MOTO CLUB DU LITTORAL. Il ne sera pris en compte que les fiches d'engagement dûment complétées et accompagnées du droit d'engagement. La date de clôture des engagements est fixée au 1er novembre, au-delà de cette date, les engagements seront d'un montant de 180 €uros
Pour les non licenciés, montant de l'engagement plus 65 € pour une licence une manifestation (prévoir certificat médical de moins de 6 mois et permis de conduire ou CASM)

Article 6

La place des concurrents, dans le parc pilotes, sera attribuée UNIQUEMENT par l'organisateur.

Article 7 : vérifications administrative et technique

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le circuit selon horaires ci-joints.
Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste
- licence F.F.M. 2013 , ou certificat médical de non contre-indication datant de moins de six mois pour la licence 1 manifestation (les photocopies de licence et/ou déclarations de perte ou de vol ne seront pas acceptées)
- carte d'identité ou passeport
- pour les MINEURS, présence obligatoire d'une personne agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur ave une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
- Un extincteur à jour de validité et plombé

L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Les sponsors présents sur les plaques et dossards sont obligatoires. Les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant et côté droit)

Attention : tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement

dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Article 8 : EQUIPEMENT DU PILOTE

Selon règles F.F.M en vigueur, vérification du casque et protection dorsale. Extincteur obligatoire + tapis environnemental

Article 9 : Chronométrage

Chaque pilote devra prévoir un chèque de caution de 200 €uros établi à l'ordre du MOTO CLUB DU LITTORAL 59

Article 10 : Réclamation

Toute réclamation sera effectuée auprès du Directeur de course et sera accompagnée d'un chèque de 75 €uros à l'ordre de la F.F.M. et avec motif écrit par le pilote et dans la demi heure qui suit l'affichage des résultats.

Article 11 : Assurance

Le MOTO CLUB DU LITTORAL a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie ASSURANCE MOTO VERTE.

Article 12 : Annulation, report de l'épreuve

Dans l'hypothèse ou le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le MOTO CLUB DU LITTORAL ne serait redevable envers les concurrents que du montant de l'engagement avec une retenue de 10 € pour frais de dossier. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Article 13 : PRIX

La distribution des prix aura lieu sur le circuit (voir horaires ci-joints)

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTO CLUB DU LITTORAL 59 – club affilié F.F.M. 1776
Route des Dunes – 59279 LOON PLAGE